

cette responsabilité. En particulier, des États ont appelé le HCR à dispenser des conseils, de la formation et une assistance technique aux États d'accueil. Les activités du HCR dans ce domaine ont englobé un large éventail d'interventions adaptées à des réalités précises.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples :

- Le HCR a appuyé le « Contingent zaïrois pour la sécurité dans les camps » pendant la crise des réfugiés rwandais
- Pendant la situation d'urgence au Kosovo, le HCR a diffusé des lignes directrices en matière de protection relative à la sécurité des réfugiés
- Il y a environ trois ans, le HCR a établi un « ensemble de mesures de sécurité » dans les districts peuplés de réfugiés de l'Ouest de la Tanzanie, en vertu duquel le HCR a pris en charge le coût de l'affectation d'agents de police dans les emplacements de réfugiés et autour de ceux-ci et il a fourni à ces gens des indemnités spéciales, de l'équipement, des véhicules, du carburant et des logements.
- Cette année, le HCR a transféré des réfugiés, les éloignant de la frontière guinéenne et les installant dans de nouveaux camps à l'intérieur des terres, et il se prépare à venir en aide à la police et à la gendarmerie de Guinée en mettant en place un « ensemble de mesures de sécurité » similaire à celui qui a été mis en œuvre en Tanzanie.

Ces exemples attestent de notre volonté de nous attaquer aux questions touchant la sécurité des réfugiés chaque fois que nous sommes en mesure de le faire. Toutefois, nous reconnaissons depuis un certain temps qu'il est nécessaire que toutes les parties qui s'occupent de la protection des réfugiés s'attaquent à cette question de manière plus systématique et plus efficace.

État de préparation et réaction aux situations d'urgence

Le HCR a appris, par expérience, que la sécurité des réfugiés est extrêmement difficile à rétablir une fois qu'elle a été enfreinte et que la prévention, qu'il s'agisse des réfugiés ou de notre propre personnel, revêt une importance cruciale. La prévention nécessite une gestion de la sécurité qui soit proactive plutôt que réactive : il faut être préparé de manière à pouvoir déployer rapidement et établir une présence dans les secteurs où on accueille des réfugiés. Comme vous le savez sans doute, il n'est pas facile d'être « préparé ». Des obstacles se posent sur le plan des ressources et le HCR, à l'instar de toute autre organisation humanitaire, doit établir un équilibre entre « les capacités d'urgence » et les réalités du financement qui sont souvent liées davantage au présent qu'à l'avenir. Une des façons d'atteindre un état minimal de préparation consiste à conclure des accords de mise en attente avec les gouvernements bailleurs de fonds.

« L'échelle des options »

Afin de parvenir à un meilleur contrôle sur le plan de la gestion, le HCR a regroupé le Service de la préparation et de la réaction aux urgences et le Service de la sécurité en un seul service : le Service des urgences et de la sécurité. Au sein de ce service, le personnel chargé des urgences et de la sécurité tente d'opérationnaliser « l'échelle des options ».

L'échelle des options est un concept présenté pour la première fois en 1997 par le Haut Commissaire dans le but de définir les mesures à prendre dans le contexte de plus en plus hostile sur le plan humanitaire que je viens de décrire.